



# M MAIRIE DE NEUVY

21 21, route de Neung-sur-Beuvron

41 41250 NEUVY



02 54 46 42 69 mairie@commune-neuvy.fr



## Liste des délibérations examinées le mardi 15 septembre 2026

### 1. Adoption du compte rendu du 21 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents lors du conseil municipal du 15 septembre 2026 Il voix pour, dont 4 pouvoirs

### 2. Délibération RODP (La RODP désigne la Redevance d'Occupation du Domaine Public, une taxe annuelle payée aux collectivités locales par les entreprises qui utilisent leur espace public)

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents Il voix pour, dont 4 pouvoirs

### 3. Délibération ajustement passif-2026-1

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents I I voix pour, dont 4 pouvoirs

Le Maire,  
Patrick MARION

Mesure de publicité conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du CGCT, en vioueur depuis le 1er juillet 2022 conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021. Le procès-verbal, qui se substitue au compte rendu, sera rendu public après avoir été validé par le conseil municipal lors de sa prochaine séance, dès lors qu'il aura été signé par le secrétaire de séance et par l'exécutif local.



MAIRIE DE NEUVY  
21, route de Neung-sur-Beuvron  
41250 NEUVY  
a 02 54 46 42 69 mairie@commune-  
neuvy.fr

Envoyé en préfecture le 17/09/2026  
Reçu en préfecture le 17/09/2026  
Publié le 17/09/2026  
ID : 041-214101602-20260915-CM\_2026\_09\_15\_1-DE



Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

## MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher 41250 NEUVY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 15 septembre 2026

L 'An deux mil vingt-six, le 15 septembre à 18h30 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : MARION Patrick - DESPREZ Rudy - GROMIK Maud - GUILLAUME Luc - HENRY Martine BAINARD Mickaël - MONTIGAUD Benoît

Absentes excusées : FALOURD Jeanne donne son pouvoir à MONTIGAUD Benoît - BESSONNIER Sylvie donne son pouvoir à GUILLAUME Luc - Sabine FERRAND donne son pouvoir à DESPREZ Rudy - Karine CLEMENT donne son pouvoir à GROMIK Maud

Convocation du : 09/09/2026

Secrétaire de séance : Martine HENRY

DÉLIBÉRATION AJUSTEMENT PASSIF-2026-1

Lors d'une opération de contrôle de l'état de la dette du budget principal, le SGC de Romorantin a constaté plusieurs anomalies à corriger :

- fiche 90087601 103 1 crédit agricole différence sur capital restant du <sup>A</sup> — 1995 € Cette différence est liée au mandat 312 de 2023 mal comptabilisé

- fiche 900876170331 crédit agricole différence sur capital restant dû = 8 .87 € cette différence est due aux mandats 12. 107 et 202 de 2025 mal comptabilisés

Dès lors, pour régularisation du C/ 1 641, il est proposé au conseil municipal d'enregistrer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Débit 01068 - Crédit C/1641 pour 19.95 € Débit  
C/1641 - Crédit C/ 1068 pour 8.87 €

Ces opérations seront passées par le comptable du SGC de Romorantin au vu du présent arrêté. Aucun titre et aucun mandat ne seront émis par la commune.

Le Conseil Municipal. après en avoir délibéré. adopte à l'unanimité des membres des présents (dont 4 pouvoirs). l'opération non budgétaire proposée.



Neuvy, le 15 septembre 2026 e Maire.  
Patrick MARION



MAIRIE DE NEUVY  
21, route de Neung-sur-Beuvron  
41250 NEUVY



02 54 46 42 69 mairie@commune-neuvy.fr

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 17/09/2026

ID : 041-214101602-20260915-CM\_2026\_09\_15\_2-DE

Berger  
Levrault

Présents : 7

Votants : 11

## MAIRIE DE NEUVY

Loir et Cher

41250 NEUVY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15/09/2026

L'An deux mil vingt-six le 15 septembre à 18h30 heures, Le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Neuvy sous la présidence du Maire, Monsieur MARION Patrick.

Présents : MARION Patrick - DESPREZ Rudy - GROMIK Maud - GUILLAUME Luc - HENRY Martine BAINARD Mickaël - MONTIGAUD Benoît

Absentes excusées : FALOURD Jeanne donne son pouvoir à MONTIGAUD Benoît - BESSONNIER Sylvie donne son pouvoir à GUILLAUME Luc - Sabine FERRAND donne son pouvoir à DESPREZ Rudy - Karine CLEMENT donne son pouvoir à GROMIK Maud

Convocation du : 09/09/2026

Secrétaire de séance : Martine HENRY

### DÉLIBÉRATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026 FRANCE TELECOM

Patrilnoine artères aériennes de la commune 6.400 kms

Patrimoine artère en sous-sol de la commune —+ 17.001 kms

Tarif de base artère aérienne 40€ le km

Tarif de base artères souterraine 30€ le km

Coefficient d'actualisation 1.63715 pour l'année 2025

Soit redevance pour occupation du domaine public 2025 :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| 6.400 x 40 x 1.63715=      | 419.11€ |
| 17.001 x 30 x<br>1.63715 = | 835€    |

Soit un total de 1 254.11€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré. adopte à l'unanimité des meillbres des présents (dont 4 pouvoirs), la délibération d'occupation du doniaine public 2026 France Telecom.



it A Neuvy. Le 15/09/2026  
Maire.

*Signature*